



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	14

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le 27 janvier,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2022/09 -

Date de la convocation municipale : 20 janvier 2022

OBJET :

Demande de subvention pour l'acquisition d'une valise rigide pour le rechargement des ordinateurs portables de l'école élémentaire.

Présents :

Mmes Natacha GRISONI – Véronique LEFUR – Mélanie GALVEZ – Virginie BOCCA - Karine BOUVET - Sophie KERNEN & MM. Alain BROUSSE - Stéphane LUCIBELLO – Christian DENANS – Thierry MOPIN - Jean de PALEVILLE - André BERTERO.

Absents excusés :

Alain GRANDGIRARD qui donne pouvoir à Mélanie GALVEZ
Olivier BEDUS qui donne pouvoir à Thierry MOPIN

Absents non excusés : Régine FARLIN

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'une demande de subvention déposée auprès du Conseil Régional n'a pas abouti (Délibération n° 2021/21 du 16/06/2021). Aussi, dans le cadre du programme de développement de la classe numérique amorcé depuis plus de deux ans, il est envisagé à présent de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire ; Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de faciliter les conditions d'utilisation des PC portables de l'école élémentaire, grâce à l'acquisition d'une valise rigide avec poignée trolley et roues intégrées permettant leur transport et leur rechargement. A cet effet, le plan de financement suivant est proposé :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant HT	Financements	Montant des financements	Taux (en %)
2 275,00 €	Conseil Départemental des B.D.R.	1 365,00 €	60 %
	Autofinancement communal	910,00 €	40 %
Total H.T 2 275,00 €	Total Financement	2 275,00 €	100 %

Après avoir examiné le devis et le plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation du projet précité,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des B.D.R. une subvention, la plus élevée possible,
- **FAIT** inscrire au Budget Primitif 2022 les crédits correspondants.

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents.


 Le Maire d'AURONS

 André BERTERO